Appel aux dons et adhésions



Lille le 21 octobre 2026,

L'association Lasécu est un lieu de rencontres entre les artistes et le public. Elle participe à la vie culturelle, sociale et économique locale. Pour le bon déroulement des activités de l'association, votre participation est **Vitale !**

Pour l'année 2027, le montant de la cotisation pour devenir adhérent et bénéficier du **prêt d'œuvres d'art gratuit** de l'artothèque est de :

40 € pour les particuliers (possibilité d'emprunter 1 œuvre tous les 3 mois).
350 € pour les collectivités et associations (possibilité d'emprunter 5 œuvres tous les 4 mois)
1 000 € pour les entreprises (possibilité d'emprunter 10 œuvres tous les 4 mois).

L'adhésion vous permet de participer à la vie de l'association, d'être informé des activités, de profiter de l'**Artothèque**, de soutenir le projet culturel... et surtout d'éviter de creuser le **trou de Lasécu !**

Depuis 2011, l'association est reconnue d'intérêt général. Il vous est possible de déduire de vos impôts 66% du montant de votre don*).

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer l'expression de nos cordiales salutations.

L'équipe de Lasécu

Lasécu_ 26 rue Bourjembois_F-59000 Lille_**03 20 47 05 38**

Association loi 1901 à but non lucratif _ Siret 450 : 136 064 00018 _ Code ape : 913E_ E Mail : contact@lasecu.org _ Web : **www.lasecu.org** _ **www.artotheque-lasecu.org**

Lasécu

26, rue Bourjembois 59000 Lille _ T. 03 20 47 05 38 _ contact@lasecu.org
ww.lasecu.org_www.artotheque-lasecu.org

Structure ou Entreprise :

Nom : Prénom :

Adresse :

E.mail :

T. fixe : T. portable :

Année d'adhésion : **2027**

Montant de l'adhésion :
(Chèque à l'ordre de l'association Lasécu)

Année du don : **2027**

Montant du don :
(Chèque à l'ordre de l'association Lasécu)

Le :

Signature

***Les avantages fiscaux pour les entreprises mécènes :** réduction d'impôt sur les sociétés (IS) égale à 60% du montant du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.
Pour les personnes physiques mécènes : réduction d'impôt sur le revenu (IR) égale à 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable.